

Association de Gestion de la Maison des Familles

Le Figuier



Compte rendu de la réunion de planning du 28 juin 2018

Présents : Carole, Dominique, Françoise, Joëlle, Marie-Claire, Mimi, Michèle, Maryse, Paul, Sébastien et Thérèse.

Excusés : Anne-Laure, Anne-Marie, Caroline, Colette, Ghislaine, Marie-Françoise, Martine, Monique et Pauline.

Planning

Le planning a été réalisé pour la période du 2 juillet au 5 août 2018. Merci à toutes et à tous car toutes les plages ont été pourvues.

[Retour sur les vérifications réalisées sur les dossiers de janvier au 14 mai 2018](#)

Paul remercie les 6 bénévoles qui ont effectué ce travail.

En conclusion il remarque qu'il manque le plus fréquemment :

- Les bulletins d'hospitalisation
- Les attestations de carte vitale
- La copie des cartes vitales alors qu'elles ont été lues
- La lecture des cartes vitales alors qu'une copie est dans le dossier.

Pour les bulletins d'hospitalisations, une liste a été faite que nous allons l'adresser au pôle de l'accueil du CHU en espérant que celui-ci veuille bien nous communiquer ces BH.

A partir du 1^{er} juillet en cas de documents manquants, un courrier sera adressé aux résidents pour le leur demander et en attendant la facture acquittée et le dépôt en garantie ne seront pas restitués.

[Quelques informations sur la gestion de la maison](#)

[Préparation des dossiers](#)

Un petit rappel ne plus mettre dans les côtes vierges le contrat d'accueil et la charte informatique, ces documents étant affichés dans les chambres.

Avis d'imposition

S'il s'agit d'un couple non marié nous aurons 2 avis d'imposition. Dans ce cas il faut indiquer dans ce même onglet facturation de la fiche famille : l'année d'imposition des revenus, cocher la case couple mais indiquer pour chacun leur revenu imposable dans les cases revenu 1 et revenu 2, sans oublier également le nombre d'enfant à charge.

Année	Couple	Seul	Revenu1	Revenu2	Enfants à charge
2016	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	3102.00	5205.00	1

Si 2 noms sont présents sur un avis d'imposition il s'agit donc d'un couple marié ou pacsé qui a choisi de faire une déclaration commune. Dans ce cas il faut indiquer dans l'onglet facturation de la fiche famille : l'année des revenus imposés, cocher la case couple et indiquer dans le revenu 1 le revenu imposable de la famille, sans oublier le nombre d'enfants à charge.

Année	Couple	Seul	Revenu1	Revenu2	Enfants à charge
2016	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	25461.00	0.00	2

Pourquoi cette précision ? Voici un exemple retrouvé cette semaine.

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Total des salaires et assimilés ²	40569	18675	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4059	- 3315	
Salaires, pensions, rentes nets.....	36527	13260	49787
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			2413
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			26
Revenu brut global.....			
CSG déductible.....			49813
			- 123
Revenu imposable.....			49690

Le montant imposable de la famille peut être inférieur (*si CSG déductible*) mais aussi supérieur si des revenus de capitaux sont déclarés.

Même une petite différence peut modifier le tarif à appliquer aux familles.

Mutuelle

Si un résident présente une attestation mutuelle qui n'est pas encore répertoriée dans nos fichiers, merci de ne pas indiquer un nom se rapprochant mais laisser la case vide et mettre un mot dans le cahier de liaison afin que celle-ci soit rajoutée à notre liste.

Fiche confidentielle

Le pavé « Composition de la famille » a été modifié par : « **personnes fiscalement à charge** » en lieu et place de « toutes les personnes vivant au foyer »

En effet, la minoration pouvant être accordée aux familles ne concerne que les enfants fiscalement à charge (*y compris les enfants rattachés, mais dans ce cas ce sera visualisable sur l'avis d'imposition*).

Etat des lieux

Un nombre certain de tapis de bain a disparu. Il en a été racheté d'autres mais désormais sur la fiche d'état des lieux figure une colonne pour la présence de ce tapis à l'entrée comme au départ. Merci d'y faire attention lors de nos arrivées et de nos départs.

Espèces

Rappel : quelque soit le montant perçu en espèces que ce soit les nuitées ou le dépôt en garantie, ces espèces doivent être mises dans une enveloppe avec le nom, prénom et n° de la famille avec le montant contenu dans celles-ci.

A partir de la semaine prochaine des enveloppes de couleur seront placées près de la caisse noire et serviront à y mettre les espèces reçues.

PC

A chaque fin de permanence merci de fermer votre session et l'écran du PC. Surtout ne pas mettre en veille.

Sauvegarde de nos données

Sébastien accepte de se joindre au petit groupe de sauvegarde.

Mini questionnaire

Vous trouverez en annexe les questions posées et leurs réponses.

Information diverse

Nous sommes allés visiter la Maison des Familles de Poitiers ce mercredi 27 juin. Nous avons été accueillis très chaleureusement par son Président et son équipe. Très belle maison moderne au sein du CHU avec un fonctionnement sans convention et dont le taux de remplissage tourne entre 80 et 90%.

Informations AFELT

- ❖ Le 25 juillet la troupe « Après la pluie » revient pour une représentation au CHU. Nous les accueillerons à la Maison des Familles le 24 au soir afin de partager un repas avec les résidents. Dominique nous confirme leur présence mais néanmoins nous profiterons de ce 24 juillet pour organiser notre pique-nique. Dès la consolidation de leur présence un doodle vous sera adressé pour connaître qui fait quoi.

Douceurs

Joëlle et Michèle seront nos pâtisseries la prochaine fois. Merci à elles.

Prochaine réunion de planning **le jeudi 2 août à 14 heures.**

Question 1

Mr et Mme Alouette demande un hébergement pour tous les deux pendant l'hospitalisation de leur bébé.

Quel document fiscal leur demandons-nous ?

Réponse : leur avis d'imposition

Question 2

Madame Cahouette maman de l'enfant hospitalisé demande pour elle seule un hébergement et nous signale vivre en concubinage.

Quel document fiscal lui demande-t-on ?

Réponse : son avis d'imposition et celui de son concubin

Question 3

Madame chouquette maman de l'enfant hospitalisé demande pour elle un hébergement et nous déclare être célibataire.

Quel document fiscal lui demande-t-on ?

Réponse : son avis d'imposition avec vérification de la situation du foyer et une demande discrète si la situation le permet sur le père de l'enfant ?

Situation du foyer :

C = célibataire **M** = marié **V** = veuf **D** = divorcé **O** = pacsé

Cas particulier :

P = Mr handicapé **F** = Mme handicapée **S** ou **W** = ancien combattant
T = parent isolé **L** = veuf, divorcé ou célibataire ayant élevé seul un ou plusieurs enfants pendant + de 5 ans

Pour le **T** et le **L** ½ part en plus

Question 4

Monsieur Dupont demande un hébergement car sa fille est hospitalisée et c'est la maman qui dort au CHU

Il nous déclare être célibataire. Interrogé il nous les indique ne pas vivre avec la maman.

Quel document d'impôts demande-t-on ? Et que vérifions-nous ?

Réponse : avis d'imposition de Monsieur avec un regard sur nombre de part voire une attestation sur l'honneur attestant qu'il est seul au foyer.